

*Les subsides*

Le ministre manifeste une ignorance pour le moins curieuse, ainsi qu'un manque total de suite dans les idées. Pendant combien de jours l'avons-nous entendu dire que cette décision regardait le secteur privé et que le gouvernement ne pouvait pas s'en mêler? Pendant combien de jours? Combien de semaines? Mais qu'a-t-il fait ensuite? Il a négocié avec Amoco. Il n'est pas le seul ministre à l'avoir fait. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) en a fait autant. Je suis sûr qu'il y en a eu d'autres. C'est ainsi que tout à coup, le «non, nous ne pouvons pas nous en mêler» est devenu le «oui, nous devons manifester notre présence». Ce matin, le ministre s'est attribué tout le mérite de la générosité dont la société Amoco a fait preuve en acceptant de vendre des actions à des Canadiens. La majorité des actions? Peut-être 43 p. 100? Un pourcentage quelconque? Non, rien. Pas le moindre détail. Pourtant, nous pouvions envisager l'avenir avec confiance, car la société Amoco allait offrir de vendre à des Canadiens un paquet d'actions, 2 ou 5 p. 100. Tout cela manque d'esprit de suite.

Quand on manque de données ou que l'on constate un manque absolu d'esprit de suite, on doit attaquer. On attaque la résolution que le NPD a adoptée en 1979 au pire moment de la crise énergétique mondiale, résolution qui invitait le gouvernement à cesser d'exporter autant de gaz naturel...

**M. Shields:** Dites-le!

**M. Langdon:** ... que par le passé. Comme si cela avait quelque chose à voir avec les politiques du NPD en 1987.

**M. Shields:** Cela a tout à y voir.

**M. Langdon:** C'est tout comme si l'ancien premier ministre et actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) prenait la parole aujourd'hui pour vanter les termes de l'accord qu'il a signé ou aurait pu espérer signer avec le premier ministre de l'Alberta au sujet du partage des revenus gaziers en 1979. C'est cet accord qui a amené non seulement le premier ministre de l'Alberta, mais un grand nombre d'autres Canadiens à rejeter ce premier ministre. Par conséquent, les programmes du parti conservateur se sont naturellement énormément modifiés depuis 1979.

● (1620)

Qu'avons-nous en dehors de ce triste bilan à propos de Dome? C'est déjà assez malheureux; je veux dire il est assez malheureux qu'un Parlement tourne en dérision un ministre de l'Énergie qui essaie de se défendre en invoquant ce genre de sottises. En outre, nous avons la décision de la FERC, l'avis n° 256 qui va infliger un préjudice beaucoup plus grave à l'économie de l'Alberta que ce que lui avait déjà fait subir le gouvernement conservateur.

Il serait peut-être utile de citer un article de janvier 1987 paru non pas dans *The Sun* de Toronto mais dans *The Financial Post* qui s'y connaît un peu plus dans le domaine de l'énergie. Cette question n'est pas apparue brusquement la semaine dernière. Elle existe depuis quelques temps. J'ai des coupures de presse de la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney)

prouvant qu'elle en parlait il y a un an. C'est une question que le gouvernement n'a pas résolue. On peut lire dans *The Financial Post*:

Comme avec le bois d'oeuvre, où les États-Unis ont dit que parce que le Canada n'impose pas les mêmes droits de coupe que les Américains, nous devons changer, il en est de même avec l'essence; si on calcule les frais liés à la demande de la manière dont le demandeur les États-Unis, l'essence canadienne sera alors moins compétitive sur le marché américain.

Le *Financial Post* ajoute:

L'audace de cette position est stupéfiante. C'est à cause des jérémiades des Américains que nous avons déréglementé le prix de l'essence il y a trois ans et qu'on a laissé libre cours au marché. Sur cette nouvelle base, les producteurs canadiens ont signé des contrats avec les usagers américains. Le caractère sacré des contrats librement conclus—ce qui représente un élément fondamental du système d'entreprise préconisé avec tant d'ardeur par la plupart des Américains—semble n'avoir aucune signification pour la FERC et ses requérants américains.

Voilà ce qui s'est passé: 33c. sur chaque 50c. de frais liés à la demande qui pouvaient être réclamés auparavant, non pas parce que les sociétés canadiennes l'avaient décidé ainsi mais parce les sociétés américaines avaient signé des contrats, doivent être supprimés ou ces exportations deviendront impossibles à l'avenir.

Où allons-nous? Bien franchement j'ai la nette impression que nous sommes dirigés par un gouvernement qui aura échoué dans pratiquement tous les dossiers commerciaux qu'il aura été appelé à régler.

On pourrait citer l'exemple du bois de construction. Au cours de la période des questions aujourd'hui j'ai cité des chiffres sur la tranche du marché qui revient aux Canadiens. Ce sont ces chiffres qui comptent. Cette tranche du marché a diminué de près de 3 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier.

On pourrait aussi parler des pêches et de la situation où l'on a mis les producteurs canadiens de la côte est qui ont été contraints de payer des droits compensateurs sur le poisson.

On pourrait évoquer aussi le dossier du bardeau de cèdre où le gouvernement du Canada a pris des mesures de rétorsion qui non seulement n'ont eu aucun effet sur les droits imposés par les Américains, mais qui ont ravagé l'industrie canadienne de l'édition.

Mentionnons aussi le porc et les droits que tous les producteurs canadiens doivent encore payer. En outre, si ces droits n'ont pas l'effet souhaité, les États-Unis invoquent de prétendus règlements sanitaires pour bloquer le porc canadien à la frontière. Tout comme la *Federal Energy Regulatory Commission*, ces règlements sanitaires ne disparaîtront pas peu importe que nous concluons un accord de libre-échange ou pas.

Il y a aussi les céréales et le fait que le *Farm Bill* des États-Unis a dévasté les collectivités agricoles de ma région et des régions de bien d'autres députés.

Il n'y a pas un seul secteur où la politique commerciale du gouvernement a été avantageuse pour les Canadiens. Il n'existe pas même une seule exception à l'échec de cette politique.